

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2023

---

VISANT À REMÉDIER AUX DÉSÉQUILIBRES DU MARCHÉ LOCATIF EN ZONE TENDUE  
- (N° 1176)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CE112

présenté par  
Mme Boyer

-----

### ARTICLE 3

Supprimer cet article

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement a confié une mission temporaire à deux députés ayant pour objet la fiscalité locative. Il est proposé d'attendre les conclusions de la mission avant de prendre toute décision sur la fiscalité locative.